

De : "Report"Air_
À : Isabelle GAUTTRON
Objet : [Externe] CHUA/SHU PING 17MAY SIN CDG
Date : mardi 6 mai 2025 19:28:41

CHUA/SHU PING 17MAY SIN CDG

This document is automatically generated.
Please do not respond to this mail.

BILLET ELECTRONIQUE REÇU D'ITINÉRAIRE DU PASSAGER

REPORT'AIR
37 RUE DES MATHURINS
FR-75008 PARIS
IATA : 202 89850
TÉLÉPHONE : 0147420368

DATE: 06 MAY 2025
AGENT: 0003
NOM: CHUA/SHU PING

COMPAGNIE EMETTRICE : AIR FRANCE
NUMERO DE BILLET : ETKT 057 3081621903
FORME D'IDENTIFICATION : ID NUMBER IDTIGRE6258657
REFERENCE DU DOSSIER : AMADEUS: WP6FLS, AIRLINE: AF/WP6FLS

DE /À	VOL	CL	DATE	DEP	BASE TARIF	NNAV	NVAP	BAG
SINGAPORE OK CHANGI TERMINAL:1 PARIS CHARLES 18MAY DE GAULLE TERMINAL:2E	AF 257	U	17MAY	2230	UGROUPNB	17MAY	17MAY	1PC
					HEURE D'ARRIVÉE:			DATE D'ARRIVÉE:
				0610				
					HEURE LIMITE ENREGISTREMENT:2130			

MARRAKECH OK MENARA PARIS CHARLES 23MAY DE GAULLE TERMINAL:2E	AF 1277	W	23MAY	1045	WGROUPNB	23MAY	23MAY	1PC
					HEURE D'ARRIVÉE:			DATE D'ARRIVÉE:
				1510				
					HEURE LIMITE ENREGISTREMENT:0945			
PARIS CHARLES OK DE GAULLE TERMINAL:2E SINGAPORE 24MAY CHANGI TERMINAL:1	AF 256	R	23MAY	2115	RGROUPNB	23MAY	23MAY	1PC
					HEURE D'ARRIVÉE:			DATE D'ARRIVÉE:
				1630				
					HEURE LIMITE ENREGISTREMENT:2015			

A L'ENREGISTREMENT, VOUS DEVREZ PRESENTER UNE PIECE D'IDENTITE AVEC PHOTOGRAPHIE, ET LE DOCUMENT DONT VOUS AVEZ DONNE LA REFERENCE A LA RESERVATION

ENDOSSEMENTS : * NON MODIFIABLE * NON REMBOURSABLE*
CODE TOUR : 6258657/TM0000
PAIEMENT : CC EP XXXXXXXXXXXX2866/ExpXXXX S942147
PAIEMENT : NR

CALCUL DU TARIF : SIN AF PAR M/IT/-RAK AF X/PAR AF SIN M/IT ENDT
3.30FR23.06QX7.38L75.47OP31.68SG9.70A96.11MA2.91MA

TARIF AÉRIEN : IT

TAXES	: EUR	3.30FR	EUR	23.06QX	EUR	7.38L7
	EUR	5.47OP	EUR	31.68SG	EUR	9.70A9
	EUR	6.11MA	EUR	2.91MA		
SURCHARGES	: EUR	10.00YR	EUR	216.20YR		
APPLIQUÉES PAR LA						
COMPAGNIE						
TOTAL	: EUR	IT				

OP TAX COLLECTED REPRESENTS THE SINGAPORE AVIATION LEVY.

L'ÉMISSION CO2 MOYENNE CALCULÉE EST 1090.18 KG/PERSONNE
 SOURCE : CALCULATEUR D'ÉMISSION DE CO2 FOURNI PAR ICAO
 HTTP://WWW.icao.int/ENVIRONMENTAL-
 PROTECTION/CARBONOFFSET/PAGES/DEFAULT.ASPX

AVIS
 LE TRANSPORT ET LES AUTRES SERVICES FOURNIS PAR LE TRANSPORTEUR SONT
 SOUMIS
 AUX CONDITIONS GENERALES DE TRANSPORT QUI SONT INCLUSES ICI, EN REFERENCE.
 CES
 CONDITIONS PEUVENT ETRE OBTENUES AUPRES DE LA COMPAGNIE EMETTRICE DU
 BILLET.

LE MOT 'BILLET ELECTRONIQUE' DESIGNE L'ITINERAIRE/RECU EMIS PAR LE
 TRANSPORTEUR OU POUR SON COMPTE, TOUT DOCUMENT ELECTRONIQUE S'Y RAPPORTANT
 ET,
 LE CAS ECHEANT, UN DOCUMENT D'EMBARQUEMENT.

AVIS
 LA CONVENTION DE VARSOVIE PEUT ETRE APPLICABLE SI LE VOYAGE DU PASSAGER
 COMPORTE UNE DESTINATION FINALE OU UNE ESCALE DANS UN AUTRE PAYS QUE LE
 PAYS
 DE DEPART. LA CONVENTION DE VARSOVIE REGIT, ET DANS LA PLUPART DES CAS,
 LIMITE
 LA RESPONSABILITE DU TRANSPORTEUR EN CAS DE MORT OU DE LESIONS
 CORPORELLES,
 AINSI QU'EN CAS DE PERTE OU D'AVARIE DE BAGAGES. VOIR EGALLEMENT LES AVIS
 INTITULES 'AVIS AUX PASSAGERS INTERNATIONAUX CONCERNANT LA LIMITATION DE
 RESPONSABILITE' ET 'AVIS DE LIMITATION DE RESPONSABILITE EN MATIERE DE
 BAGAGES'.

NOTICE
 CARRIAGE AND OTHER SERVICES PROVIDED BY THE CARRIER ARE SUBJECT TO
 CONDITIONS
 OF CONTRACT, WHICH ARE HEREBY INCORPORATED BY REFERENCE. THESE CONDITIONS
 MAY
 BE OBTAINED FROM THE ISSUING CARRIER.

THE ITINERARY/RECEIPT CONSTITUTES THE 'PASSENGER TICKET' FOR THE PURPOSES
 OF
 ARTICLE 3 OF THE WARSAW CONVENTION, EXCEPT WHERE THE CARRIER DELIVERS TO
 THE
 PASSENGER ANOTHER DOCUMENT COMPLYING WITH THE REQUIREMENTS OF ARTICLE 3.

NOTICE
 IF THE PASSENGER'S JOURNEY INVOLVES AN ULTIMATE DESTINATION OR STOP IN A
 COUNTRY OTHER THAN THE COUNTRY OF DEPARTURE THE WARSAW CONVENTION MAY BE
 APPLICABLE AND THE CONVENTION GOVERNS AND IN MOST CASES LIMITS THE
 LIABILITY
 OF CARRIERS FOR DEATH OR PERSONAL INJURY AND IN RESPECT OF LOSS OF OR
 DAMAGE
 TO BAGGAGE. SEE ALSO NOTICES HEADED 'ADVICE TO INTERNATIONAL PASSENGERS ON
 LIMITATION OF LIABILITY' AND 'NOTICE OF BAGGAGE LIABILITY LIMITATIONS'.

CERTAINES MATIERES OU OBJETS, DITS « MARCHANDISES DANGEREUSES », TELS QUE
 LES
 AÉROSOLS, LES FEUX D'ARTIFICES ET LES LIQUIDES INFLAMMABLES SONT
 STRICTEMENT
 INTERDITS À BORD. SI VOUS NE COMPRENEZ PAS CES RESTRICTIONS, Veuillez-VOUS
 ADRESSER À VOTRE COMPAGNIE AÉRIENNE POUR PLUS D'INFORMATIONS.

AVIS DE PROTECTION DES DONNÉES : VOS DONNÉES PERSONNELLES SERONT TRAITÉES
 CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES DE LA COMPAGNIE
 AÉRIENNE
 CORRESPONDANTE ET, SI VOUS AVEZ RÉSERVÉ VIA UN SYSTÈME GLOBAL DE
 DISTRIBUTION
 ("GDS"), AVEC SA POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES. CES POLITIQUES SONT
 DISPONIBLES ICI : <http://www.iatatravelcenter.com/privacy> OU AUPRÈS DE LA
 COMPAGNIE AÉRIENNE OU DU GDS DIRECTEMENT. VOUS DEVRIEZ LIRE CETTE
 DOCUMENTATION, QUI S'APPLIQUE À VOTRE RÉSERVATION ET SPÉCIFIÉE, PAR

EXEMPLE,

COMMENT VOS DONNÉES PERSONNELLES SONT COLLECTÉES, STOCKÉES, UTILISÉES, PUBLIÉES ET TRANSFÉRÉES. (S'APPLIQUE AUSSI POUR DES ITINÉRAIRES INCLUANT PLUSIEURS COMPAGNIES AÉRIENNES)

[EMETTEUR EXTERNE] : Soyez vigilant avant d'ouvrir les pièces-jointes ou de cliquer sur les liens. En cas de doute, signalez le message.